

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	9

Délibération n°09062023-005

Date de la convocation

Le 02/06/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**REMBOURSEMENT
DU TRANSPORT
SCOLAIRE DANS LE
CADRE DU RPI ST
BONNET/PERIGNAT
POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2022/2023**

Le Maire

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

Absent (excusé) : Mme AUXERRE Céline

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER Elise

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dispositif de remboursement des frais de transport scolaire supportés par les familles dans le cadre du Regroupement Pédagogique ST BONNET/PERIGNAT, mis en place depuis 2014.

Il propose de renouveler ce dispositif pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement pour l'année scolaire 2022/2023, aux conditions suivantes :

- l'enfant doit résider sur la Commune de ST BONNET (pas de remboursement pour les enfants extérieurs ayant une dérogation),
- l'enfant doit utiliser quotidiennement le service, au moins 50 % de l'année scolaire (un comptage a été effectué tous les jours dans le bus),
- sur justificatifs (médical, jugement de divorce,...) le taux est ramené à 40 % d'utilisation pour l'année scolaire,
- le remboursement se fait par mandatement administratif sur présentation des factures acquittées auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 063-216303255-20230609-09062023005-DE